



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Commission « ressource en eau » du CEB

27/06/2023

Enjeu

- Assurer l'**équilibre** entre les **prélèvements** et les **ressources** disponibles (eau superficielle et souterraine),
- en préservant la bonne **fonctionnalité** des **écosystèmes aquatiques**,
- dans un contexte de **changement climatique**.

Ordre du jour

- 1) Etat des lieux des études d'évaluation des volumes prélevables (DEAL/BRGM)**
- 2) Révision du PDEAH : avancement (CD974)**
- 3) Structuration des données de suivis de prélèvements (DEAL)**
- 4) Élaboration du plan d'actions de la commission (DEAL)**
- 5) Retour d'expériences sur la saison sèche 2022 et perspectives 2023 (DEAL/OE)**

1.1. Cadre réglementaire

- Décret n° 2021-795 du 23/06/2021 relatif à la gestion quantitative de la ressource en eau et à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse, définit les volumes prélevables à l'article R. 211-21-1,
- **Volume prélevable** : « volume pouvant statistiquement être prélevé 8 années sur 10 en période de basses eaux dans le milieu naturel aux fins d'usages anthropiques, en respectant le bon fonctionnement des milieux aquatiques dépendant de cette ressource et les objectifs environnementaux du SDAGE. Il est issu d'une évaluation statistique des besoins minimaux des milieux sur la période de basses eaux. »

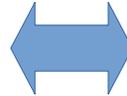
1.1. Cadre réglementaire

- Stratégie globale pilotée/coordonnée par préfet coordonnateur de bassin, ce qui implique de :
 - définir le cadre méthodologique des EVP,
 - veiller à la réalisation et à la mise à jour des études, en évaluant au moins une fois tous les 6 ans (durée d'un SDAGE) la nécessité d'engager de nouvelles études ou d'actualiser des études existantes,
 - arrêter les volumes prélevables et leur répartition par usage en s'appuyant sur un large comité de concertation.

1.2. Avancement des EVP « eaux superficielles»

- Les études volumes prélevables ont pour objectif d'améliorer les connaissances sur l'état des ressources et des besoins, à l'échelle du bassin hydrographique → objectiver le nécessaire partage de l'eau.

**Etudes volumes prélevables
(EVP)**
Vision globale



**Débits minimum biologiques
(DMB)**
Vision locale (ouvrage)

1.2. Avancement des EVP « eaux superficielles»

- Plan de mesure du SDAGE prévoit de réaliser des EVP sur les **3 rivières de cirque (PDM)** :
 - Rivière Saint-Etienne (n°38),
 - Rivière des Galets (n°42),
 - Rivière du Mât (n°34) : en cours par la CIREST, possibilité de présentation des résultats lors d'une prochaine commission ressource ?
- Autres rivières à ajouter à cette priorisation ?
- La DEAL imagine commencer par la rivière des Galets (assecs) : retours éventuels de la commission ?

1.3. Avancement des EVP « eaux souterraines »

- **Terminée :**

- EVP Gol (Hydrogol)

P1

(diagnostic en cours, comité de gestion en place depuis 2018)

- **En cours :**

- EVP Littoral Nord (FRLG101)

P1

- EVP Ouest (FRLG109, FRLG110, FRLG112)

- **Conventions financières en cours d'élaboration :**

- EVP Littoral Pierrefonds - Saint-Pierre (FRLG106)

P1

- EVP Cocos (FRLG107)

- **Non initiées :**

- EVP ravine de Saint-Gilles (FRLG122)

P2

- *EVP littoral de la Fournaise (FRLG104) **

- *EVP Littoral Petite-Île à Saint-Pierre (FRLG105) **

- *EVP brèches de Saint-Gilles (FRLG111) **

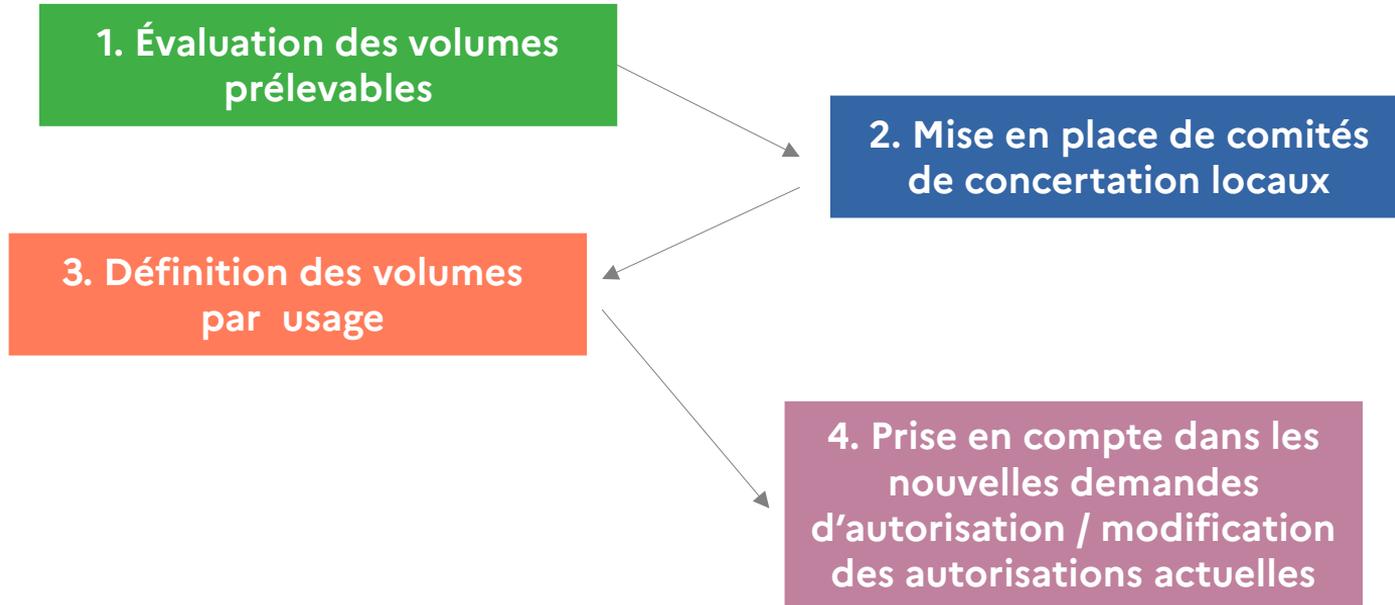
** ZRE, non RNAOE et non prévues au PDM 2022-2027*

1.3. Avancement des EVP « eaux souterraines »

- *Passage en revue des EVP en cours : cf. présentation BRGM*

1.3. Avancement des EVP « eaux souterraines »

- La place des EVP dans la **gestion concertée de la ressource** en eau :



Ordre du jour

- 1) **Etat des lieux des études d'évaluation des volumes prélevables (DEAL/BRGM)**
- 2) **Révision du PDEAH : avancement (CD974)**
- 3) **Structuration des données de suivis de prélèvements (DEAL)**
- 4) **Élaboration du plan d'actions de la commission (DEAL)**
- 5) **Retour d'expériences sur la saison sèche 2022 et perspectives 2023 (DEAL/OE)**

2. Révision du PDEAH

→ cf. présentation CD974

Ordre du jour

- 1) Etat des lieux des études d'évaluation des volumes prélevables (DEAL/BRGM)
- 2) Révision du PDEAH : avancement (CD974)
- 3) Structuration des données de suivis de prélèvements (DEAL)
- 4) Élaboration du plan d'actions de la commission (DEAL)
- 5) Retour d'expériences sur la saison sèche 2022 et perspectives 2023 (DEAL/OE)

3.1 Des données éparpillées sous-utilisées

- Données **réparties entre plusieurs bases** de données qui se recoupent, mais pas complètement et dont les informations sont difficiles à croiser
- Pour gérer la ressource, il est nécessaire de pouvoir **faire des synthèses de données**. Par exemple :
 - dans l'espace : volume total prélevé/autorisé par masse d'eau ? (impacts cumulés)
 - dans le temps : évolution des valeurs de conductivité sur un ouvrage donné ?

→ Rassembler les données pour faciliter les analyses !

3.1 Des données éparpillées sous-utilisées

- Travail organisé en **plusieurs étapes** :
 - 1) **Rassemblement des données** existantes
 - 2) **Cadrage des suivis** à réaliser sur chaque point de prélèvement
 - 3) **Mise en place d'un outil** de synthèse et de diffusion

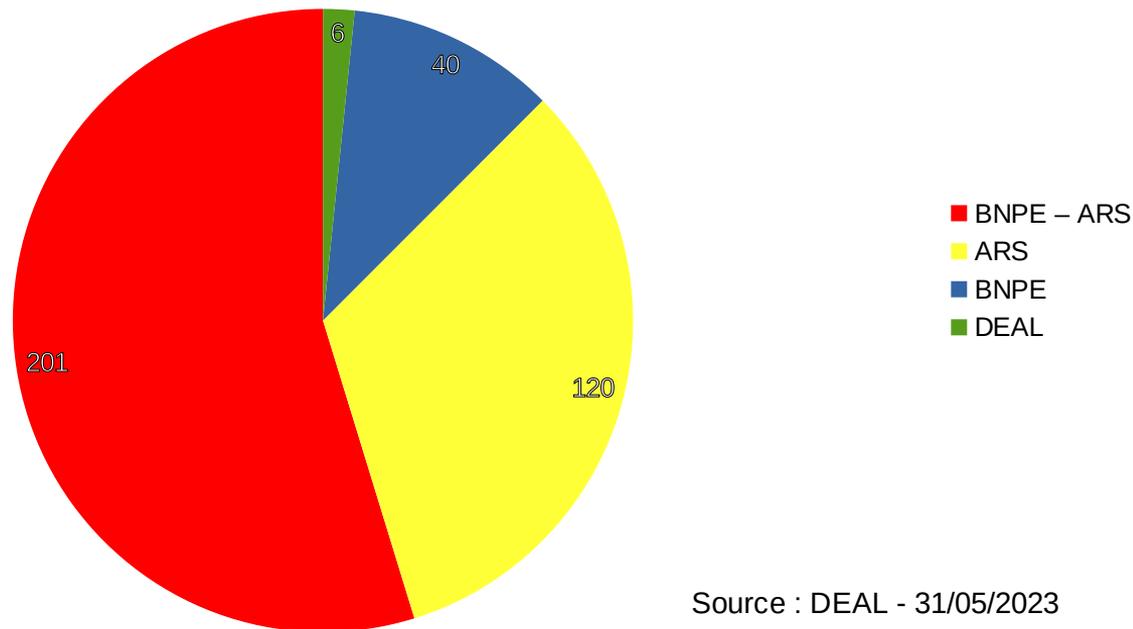
***GT base de données
prélèvement***
*mis en place en juin
2022, réuni à 3 reprises*

3.2 Rassemblement des données

- Synthèse des **points de prélèvement** et saisie des informations descriptives :

367 points identifiés à ce stade (dont 96 % vérifiés), associés à 330 arrêtés centralisés (hors AOT traités par ailleurs)

Nombre de points de prélèvements par source



Source : DEAL - 31/05/2023

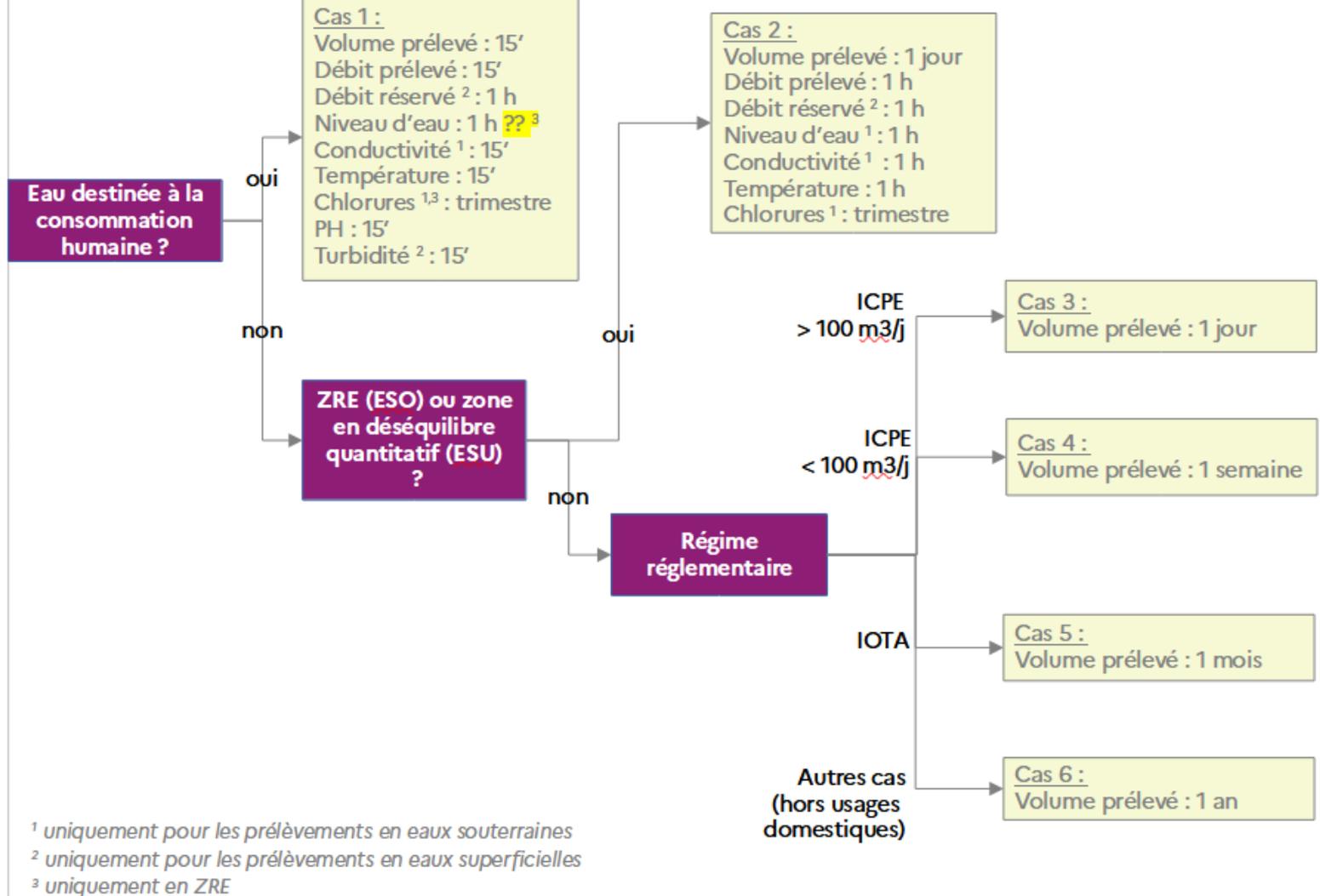
3.2 Rassemblement des données

- **Données rassemblées :**

- Nom du point de prélèvement et de l'ouvrage associé
- Identifiants (BNPE, BSS, id_synthese)
- Localisation (commune, XY)
- Milieu (Surf/Sout, zone hydro, aquifère BDLISA, infos de localisation DCE (ME, ZRE...)...)
- Remarques
- Statut réglementaire IOTA, CSP, AOT, ICPE
- Valeurs max et paramètres à suivre (liste, fréquence, modalités de transmission)

3.3 Cadrage des suivis

- Constat : une **hétérogénéité des suivis** demandés aux préleveurs selon les procédures et au fil du temps, même si une homogénéisation a débuté
- **Objectif : homogénéiser les modalités de suivi et rendre transparents** les critères de modulation du niveau de suivi demandé. Note de **doctrine** interservices à valider en MISEN (fin 2023)
- Critères proposés :
 - Sensibilité de l'usage
 - Sensibilité de la ressource
 - Régime réglementaire



¹ uniquement pour les prélèvements en eaux souterraines
² uniquement pour les prélèvements en eaux superficielles
³ uniquement en ZRE

3.4 Mise en place d'un outil de suivi des prélèvements

- **Projet initié en 2022** en local par la DEAL974, et bénéficiant depuis avril 2023 d'un **appui national** par l'incubateur de services numériques du MTECT (= Fabrique numérique)
 - accompagnement et appui financier possibles
- **Hypothèses :**
 - Le manque de mobilisation de données est un **frein pour une gestion durable de l'eau**
 - Un outil numérique serait un **levier utile pour mobiliser ces données**
 - Les **parties prenantes voient un intérêt** au développement de cet outil et sont prêtes à y partager leurs données

3.4 Mise en place d'un outil de suivi des prélèvements

- **Investigations préalables** au développement d'un outil :
 - Analyses des outils existants (BNPE, BSS, OASIS, GIDAF, GEREP, SISE-EAUX, SISPEA)
 - Parangonnage : DDTM et D(R)EAL au niveau national
 - Entretiens : 13 menés à ce jour en essayant de croiser les points de vue
- Les investigations menées à ce stade permettent de **confirmer les hypothèses** :
 - des données globalement existantes mais non centralisées, hétérogènes,
 - permettant difficilement aux services instructeurs de prendre en compte les impacts cumulés dans la délivrance des autorisations
 - arrivant trop tard pour suivre de manière réactive les prélèvements

3.4 Mise en place d'un outil de suivi des prélèvements

- Prochaines étapes :
 - Juillet – août 2023 :
 - poursuite de la structuration de la **base de données** et de l'agrégation des données existantes localement,
 - mise en place de **démonstrateurs**
 - Septembre 2023 :
 - validation de la poursuite de la démarche par la **fabrique numérique** → élargissement de la démarche ?
 - Développement d'un **guichet unique de saisie** à tester fin 2023 – début 2024
 - Réfléchir à la **gouvernance** du système d'information et à l'articulation avec le Système d'information sur l'eau
 - 2024 : **interface web de visualisation** des données

Ordre du jour

- 1) **Etat des lieux des études d'évaluation des volumes prélevables (DEAL/BRGM)**
- 2) **Révision du PDEAH : avancement (CD974)**
- 3) **Structuration des données de suivis de prélèvements (DEAL)**
- 4) **Élaboration du plan d'actions de la commission (DEAL)**
- 5) **Retour d'expériences sur la saison sèche 2022 et perspectives 2023 (DEAL/OE)**

4. Elaboration du plan d'actions de la commission

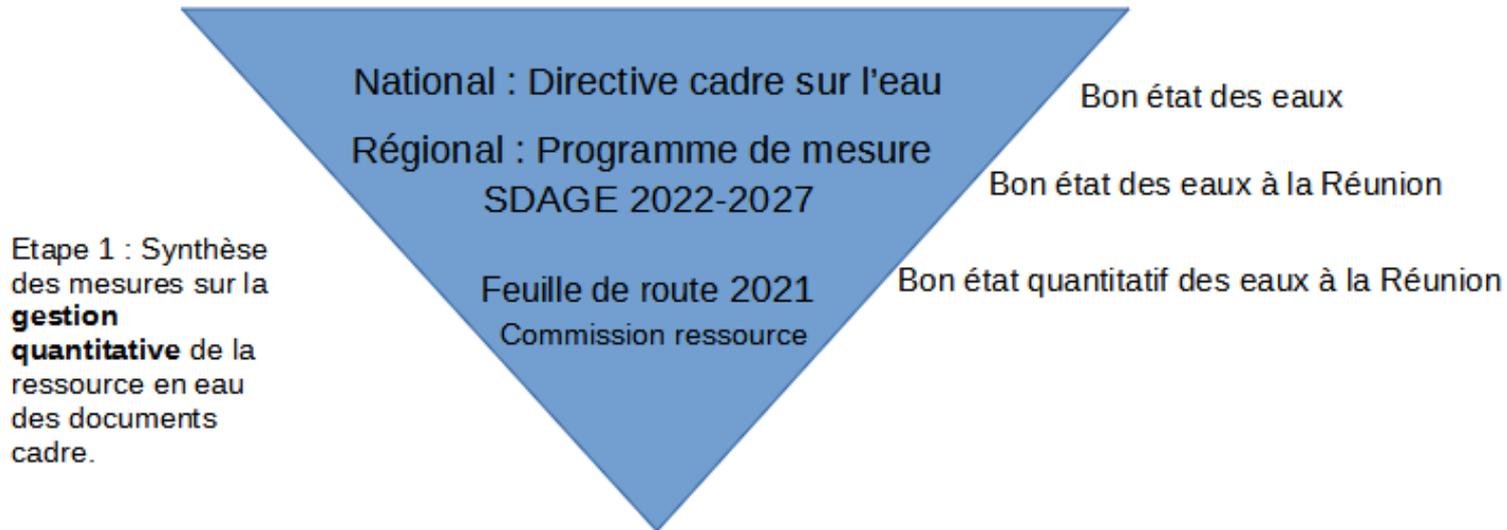
Méthode de travail

Production

Contenu

4. Elaboration du plan d'actions de la commission

Méthode de travail



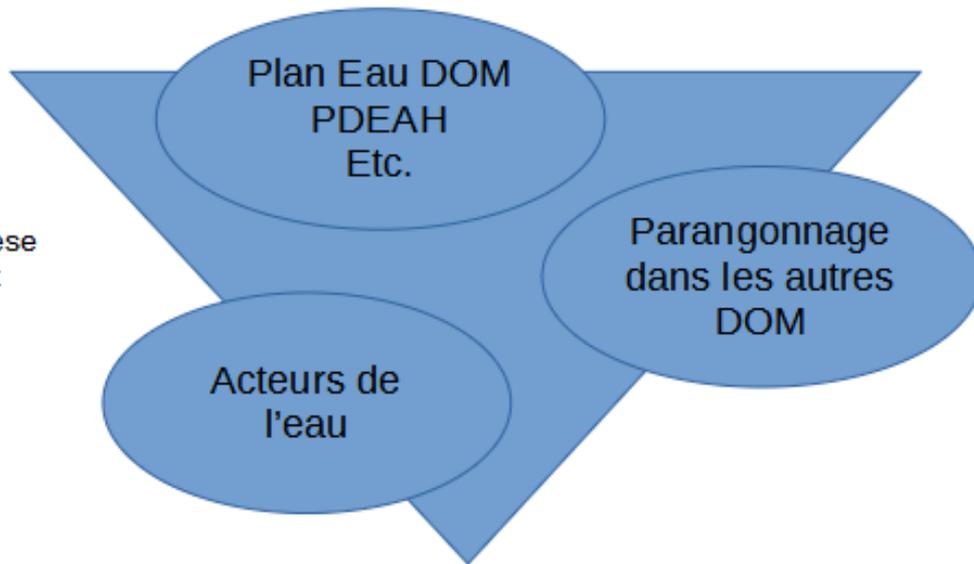
Proposer un plan d'action opérationnel

A valider d'ici la fin de l'année pour 2024-2025

4. Elaboration du plan d'actions de la commission

Méthode de travail

Etape 2 : Synthèse
de l'avancement
des mesures



Plan d'action opérationnel 2024

4. Elaboration du plan d'actions de la commission

Production

Proposition plan d'action opérationnel

Rapport universitaire

6 Septembre 2023

Ordre du jour

- 1) **Etat des lieux des études d'évaluation des volumes prélevables (DEAL/BRGM)**
- 2) **Révision du PDEAH : avancement (CD974)**
- 3) **Structuration des données de suivis de prélèvements (DEAL)**
- 4) **Élaboration du plan d'actions de la commission (DEAL)**
- 5) **Retour d'expériences sur la saison sèche 2022 et perspectives 2023 (DEAL/OE)**

5. RETEX saison sèche 2022 et perspectives 2023

→ cf. présentations DEAL et Office de l'eau



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Merci de votre attention !